

La cabane du pêcheur

MAI 2025

Journal des habitants du
Parc des Pêcheurs
N° 36



Association des Habitants de la ZAC des Pêcheurs

Courriel : ahzp@free.fr



Le mot du Président

Notre résidence et au delà notre ville bénéficient d'un cadre environnemental exceptionnel !

Nos interventions et réactions ne sont pas polémiques et ne visent qu'à le préserver, l'entretenir voire l'améliorer.

C'est notre raison d'être.

Cependant, l'entretien régulier de nos espaces environnementaux ne l'est plus depuis plusieurs années. Force est de constater que nous devons agir constamment pour, disons le, « limiter les dégâts ». Nous savons que rien n'est facile mais à notre avis, il y a des priorités: nous n'avons pas de leçons à donner, nous alertons simplement.

Parcours randonnée Prévention contre les inondations :

Pour renforcer les liens entre nous et mieux connaître notre environnement proche, nous vous proposerons très prochainement une courte randonnée centrée sur les risques de crue de la Marne et les dispositifs qui nous en protègent (palplanche du canal, écluse ...)

Le parcours est d'environ 7.5 km à partir du pont de la ruelle au loup et la durée environ 2h45. Bien évidemment l'association n'est pas un club de sport et chacun participe sous sa seule responsabilité.

Nous vous proposerons rapidement la date retenue pour cette randonnée

Où en sommes-nous avec le PPRI ?

L'année dernière, une concertation publique a eu lieu.

Nous attendons l'enquête publique : nous serons vigilants sur les points qui nous concernent : extension, travaux d'électricité, reconstruction..

Sommes nous bien préparés et prêts pour affronter le risque d'inondation ?

C'est ce que nous devons toujours avoir à l'esprit.

Le risque zéro n'existant pas, il faut s'en convaincre et s'y préparer en s'informant :

Vigicrues, Service d'information du gouvernement

Le site indiqué ci-dessous de l'association vous le permet. Un travail quotidien est effectué par Jean Luc ALEPEE pour surveiller le niveau de la Marne et alimenter le site internet (ne se substituant en aucune manière aux communiqués officiels transmis par la Mairie).

Le site d'Episeine : ses nombreux conseils pour se préparer, sur ce qu'il faut faire et ne pas faire sont précieux.

Mais ce n'est pas suffisant, la Mairie doit avoir un rôle primordial à jouer : c'est elle qui doit nous alerter, mettre en œuvre les dispositifs prévus par le Plan Local de Sauvegarde et nous informer préalablement. Nous le lui avons rappelé.

Toujours rien d'annoncé même pas la mise à jour du PLS.

L'entretien de notre résidence en question :

Le parc des Pêcheurs a été créé depuis 1990/91:

- Relativement bien entretenu jusqu'en 2000
- Ressentiment d'abandon par défaillance progressive de l'entretien jusqu'à maintenant.
- Demande de l'association d'une réhabilitation renouvelée depuis 12 ans régulièrement et très nombreuses interventions demandées.
- 2018 : Nettoyage en bordure du parc en limite de la berge, curage d'une partie des allées (la partie refaite) et nettoyage, étude avec promesse d'une opération exemplaire et gestion différenciée des pelouses.

Ces efforts s'avéraient vains puisque le peu de positif apporté devenait obsolète faute d'entretien régulier.

- 2020 : la municipalité nous faisait la promesse de refaire les allées sur un plan pluriannuel de 3 ans.

Sur ce dernier point, nous formulons beaucoup d'espoir.

La réhabilitation du parc serait enfin en marche.

- Phase 1/3 prévue pour 2021 mais retardée et faite en 2023
- 2024 promesse annoncée dans VAIRES MAG : MAIS RIEN n'est poursuivi : ligne budgétaire ne le permettant pas car dépenses importantes pour l'entretien de la ZAC et du parc invoquées : rien d'étonnant puisque rien de fait plus d'un an auparavant.

- 2025 : il reste 2/3 à faire mais seulement un autre 1/3 pourrait être poursuivi...

Que devons nous en penser ?

Le projet n'a commencé qu'en 2023 avec une étude revue à minima..

Une promesse non tenue pour 2024.

La ZAC et son Parc feraient-ils les frais des ajustements budgétaires puisque toutes les municipalités depuis plusieurs mandatures nous « reprocheraient » presque que l'entretien de la ZAC coûte trop cher...

6 ANS pour ne pas terminer un projet programmé en 3 phases.

Participation au Carnaval de la ville 2025

Tout comme ces dernières années, notre Association a participé au Carnaval 2025 sur le thème de la musique. Le public était bien présent pour un défilé ensoleillé qui s'est pourtant terminé sous une averse de pluie et de grêle bien rafraichissante...



La réhabilitation de la base Olympique après les JO 2024

Notre association a demandé un RDV à Mme la Présidente de Région afin d'obtenir des précisions non seulement sur **la remise en état** mais aussi **sur la création juste après le nouveau pont d'une piste verte rejoignant la base** depuis celle du bord du Canal et **sur l'évolution des activités sur la base afin de lever toutes les interprétations et rumeurs courant sur l'ouverture de cette base au public.**

Des contacts ont été pris auprès du chef de service pour organiser un Comité de pilotage depuis la fin des JO. Relancée, Mme la Présidente de Région n'a pas daigné nous répondre. Notre seul but était pourtant d'apporter nos propositions pour en débattre en vue d'apporter des améliorations pour les habitants et principalement des riverains.

Cependant, cette "Réhabilitation" semble pratiquement terminée sans que nous n'ayons pu intervenir positivement.

Malgré nos efforts, les remises en état ont été bâclées : Des bâches et morceaux de plastique enterrés, la perte d'une surface importante de prairies naturelles, tout cela est entériné : L'écologie est le cadet des soucis des intervenants sur ce dossier. La communication et l'information auprès des habitants des villes alentours non plus.

Reste trois points de vigilance, sur lesquels il serait bon d'interpeller nos élus de la mairie de Vaires, de la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne, et de la région :

- Un espace, informellement appelé "Forum" a été créé au niveau du milieu de la ligne droite des entraîneurs, à priori destiné à accueillir de la restauration rapide, et des "événements musicaux".

Une réponse "officielle" sur l'utilisation de cet espace, et l'engagement de ne pas apporter de nuisances aux riverains (La Zac des pêcheurs est à moins de 200m à vol d'oiseau) est nécessaire. Hélas, le silence de nos élus est assourdissant.

- La passerelle sur la Marne n'a pas été remise en place, pour des raisons de "Budget". Une pétition a été créée sur change.org demandant de revenir sur cette décision. Plus nous aurons de signatures, plus nous aurons de poids pour faire bouger les choses.

Comme pour la réhabilitation de la base, ce n'est qu'en interpellant nos élus sans relâche que nous pouvons espérer faire bouger les choses.

Sans l'engagement de notre association, et de chacun d'entre vous, les choses resteront en l'état. Si par contre nos élus reçoivent des dizaines de lettres de citoyens mécontents, les choses peuvent changer.

- Vous aurez remarqué que les espaces auparavant facilement accessibles, se retrouvent progressivement fermés : Une barrière en bois condamne désormais l'accès à la ligne droite des entraîneurs, partie goudronnée, tout au long de celle-ci. Il ne reste que 2 possibilités d'accès, une à chaque extrémité du plan d'eau. Une autre barrière en bois protège la piste d'accès au "Forum", nouvellement créée. Le portail qui à l'entrée du côté Vaires, permet d'accéder à l'allée qui monte vers le stade d'eau vive, est désormais condamné.

Il semblerait que tout se met en place pour que l'on se réveille un jour avec une "base de loisir" accessible seulement aux visiteurs payants.

La aussi, interpellons nos élus pour avoir des engagements fermes nous assurant que **l'intégralité** des espaces accessibles gratuitement aujourd'hui, le resteront demain.

Autres demandes faites en Mairie :

Panneaux « attention Ecole » demandé sur la rue des Pêcheurs comme pour les autres écoles : la sortie se faisant sur l'esplanade Chiron en bordure de la route

Panneau d'entrée de ville « Vaires sur Marne » non remis depuis les travaux devant BRICODEPOT : rien n'indique quand on arrive à Vaires par le Chemin du corps de Garde.

La sécurité dans notre résidence :

Il a fallu attendre près de 2 ans pour la remise en place de la caméra vidéo du rond point Paul Algis. . Il nous avait été indiqué par l'adjointe à la sécurité que sur les 35 caméras installées Bd de la Marne et de Lorraine, seulement 8 seraient redéployées sur les entrées de ville et pour remplacer celles existantes devenue obsolètes.

Nous en avons demandé une au carrefour rue des Pêcheurs/ rue des Ecoles et une Place Salvator Allende à minima pour couvrir des entrées dans notre résidence.

Nous avons indiqué au Maire d'envisager d'en déployer à l'entrée de la nouvelle piste verte de la Ruelle aux Loup mais aussi dans le Parc pour identifier les fauteurs de troubles (moto cross, barbecue...).

Leur nécessité n'est pourtant pas à prouver comme partout dans toutes les villes où les incivilités et troubles à l'ordre public ne font qu'augmenter d'année en année.

Que nous indique Madame la Maire :

- **La sécurité est une priorité mais que l'étude était en cours sur le redéploiement des caméras.**
- **Un nouveau chef de la police municipale vient d'être nommé :**
- Des policiers municipaux supplémentaires vont être recrutés pour augmenter les rondes jusqu'à 2h/2h30 du matin et pour la télésurveillance.
- **La vidéo verbalisation serait instituée dans les rues commerçantes.**

Nous voulons notre part et l'avons réaffirmé à Madame la Maire et n'accepterons pas d'être les « parents pauvres » de la ville en matière de sécurité.

Des rondes plus fréquentes, dans le parc par les polices municipale et nationale ont été demandées.

Espérons que le nouveau chef de la police municipale qui doit reprendre les choses en main tienne compte de nos propositions.

Chacun peut constater l'état des berges du canal : arbres déracinés, grosses et petites branches mortes tombant dans le parc, végétation sauvage débordant dans le parc des Pêcheurs limitant ainsi la surface à tondre : que se passerait-il si quelqu'un les recevait sur lui; que se passerait-il si nous étions inondés par la Marne ? L'association en a avisé officiellement (LR avec AR) HAROPA (ex port de Paris) à qui appartiennent ces berges, la Mairie, l'Agglo, la SAGE, la Région...

Espérons que personne ne s'y aventurera et qu'il n'y aura pas d'inondation par la Marne.

Le parc bénéficie aussi d'arbres perdant leurs branches mortes non enlevées avant la tonte.

Certaines sont aussi dans les petits bois à l'ouest. Dans ces bois, le lierre est envahissant et certains arbres sur pied sont morts, les moustiques y prolifèrent l'été: **sa responsabilité pouvant être engagée en cas d'accident Mme la Maire en a été informée.**

Tout ceci contraste avec la belle piste verte créé sur l'ancienne route de la Ruelle aux Loups.

Nous savons que rien n'est facile mais à notre avis, il y a des priorités: nous n'avons pas de leçons à donner, nous alertons simplement.

Arrêts bus Paul Algis :

Le mauvais état des abris bus existants a été souligné.

Celui créé depuis 3 ans n'a toujours pas d'abri: CAPVM, TRANSDEV, et le Directeur des services techniques de Vaires ont été informés. A ce jour, rien n'a été fait malgré les promesses.

A notre connaissance, c'est le seul arrêt, un des plus important de la ville, qui n'en possède pas.

Une simple poubelle demandée depuis 3 mois n'a pu être installée. L'enlèvement du conteneur de verres à proximité demandé depuis des années et qui n'apporte que nuisance sonore aux riverains, morceaux de verres cassés dangereux pour les usagers et détritiques autour nous n'est pas accordé.

Comment vivre mieux dans notre résidence ?

Un quartier où il fait bon vivre est un quartier où la propriété privée, l'espace public et le bien être des autres et de soi sont respectés. Contribuer au maintien de la tranquillité et de la propreté c'est la soigner et l'aimer. Ne pas salir en évitant de jeter toute sortes de débris, dresser son chien afin qu'il ne fasse pas ses besoins n'importe où... Nettoyer le cas échéant les souillures dont nous sommes responsables, ramasser celles de nos compagnons à 4 pattes S'assurer de la propreté du trottoir devant votre pavillon (feuilles, neige...) qui est de la responsabilité de chaque riverain. Ne pas commettre d'acte de destruction, de dégradation ou de détérioration d'un bien appartenant à autrui. L'application de ces quelques principes permet à l'association de défendre sans arrière pensée notre cadre de vie.

Le bruit : ce que vous devez savoir :

« Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme... »

Les sanctions

Si constat d'infraction : Les fauteurs doivent prendre toutes les mesures pour que soit respectée la tranquillité des voisins.

Si refus d'obtempérer ou récidive :

La Police établit un procès verbal, qu'elle transmet à la Justice. Une **amende** de 460 € peut être envisagée.

« En matière d'incivilité et de sécurité la tranquillité de tous, c'est l'affaire de chacun »



Par arrêté Municipal N°253/2002, les engins équipés de moteurs bruyants sont interdits en dehors des horaires suivants :

- Les jours ouvrables entre 7h00 et 20h00.
- Les samedis entre 9h00 et 12h00, 15h00 et 19h30.
- Les dimanches et jours fériés entre 10h00 et 12h00.

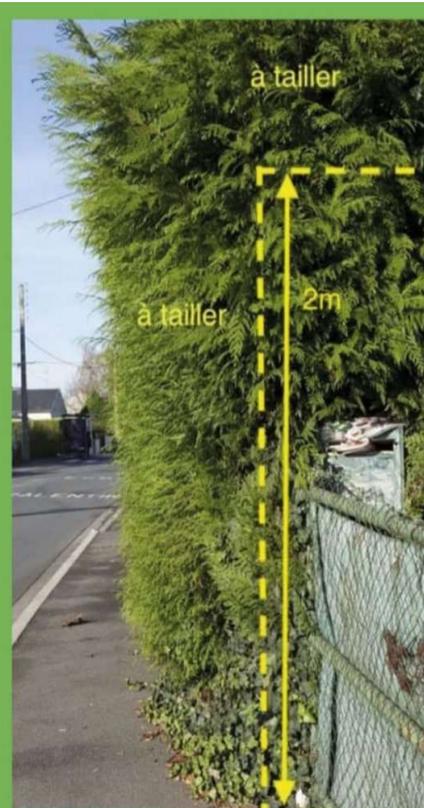
Placez moi au-dessus de la tondeuse, vous ne m'oubliez pas et contribuerez ainsi à la quiétude et au confort de votre voisinage...

Taille des haies :

Certaines haies empiètent sur l'espace public et peuvent gêner le passage des piétons et la circulation et le stationnement de vos véhicules. Sachez que si les règles ci-dessous ne sont pas respectées, la ville peut vous mettre en demeure de le faire et éventuellement faire ou faire faire le nécessaire à vos frais.

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.



**Merci de respecter cette règle
Pour le bien-être et la sécurité de tous !**

Contacts : ahzp@free.fr FAITES NOUS DES PROPOSITIONS ET SIGNALEMENTS

INFORMEZ-VOUS SUR NOS SITES INTERNET :

- www.ahzp.e-monsite.com
- <https://ahzpvaires.wixsite.com/canal>

Inscrivez-vous sur le site : <https://www.voisinsvigilants.org/>
Vos signalements seront prises en compte par la Police Municipale et alerons les autres habitants du secteur inscrits



AHP Association des Habitants de la Zac des Pêcheurs

52, rue des Bleuets 77360 VAIRES SUR MARNE Tél. 06 73 88 61 92

ADHESION ou RENOUVELLEMENT 2025. Montant : 10 Euros

Chèque à l'ordre de : « L'ASSOCIATION DES HABITANTS DE LA ZAC DES PECHEURS »

NOM : PRENOM :
ADRESSE.....

TEL :COURRIEL :@.....

Je souhaite recevoir via la Newsletter de l'association les informations de l'AHZP. (1)

Signature,

Je préfère recevoir les informations de l'AHZP par courriers postaux. (1)

Rayer la mention non choisie